

48337

Cusi SA, Bâle

Convocation des actionnaires à l'

assemblée générale ordinaire

pour le mardi 7 juillet 2011, à 14 heures,
au siège de la société, St. Jakobs-Strasse 17, Bâle

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels consolidés et non conso-
lidés de l'exercice 2010)

Rapport de l'organe de révision.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels non consolidés de l'exercice 2010.

2. Affectation du bénéfice résultant du bilan

Le Conseil d'administration statuant sur les comptes annuels non consolidés propose d'utiliser le bénéfice disponible au 31 décembre 2010 de CHF 2'487'300.79 de la manière suivante:

- distribution d'un dividende de 2%
payable au plus tard au 5 août 2011 CHF 105'920.00
- report à nouveau CHF 2'381'380.79

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

4. Election et démissions d'administrateurs

Le Conseil d'administration propose d'élire Madame Anne Tourre et Monsieur François Baubeau en tant que nouveaux administrateurs pour la période se terminant lors de l'exercice 2012. Monsieur Jean-Michel Tourre a soumis sa démission en tant qu'administrateur à l'assemblée de ce jour.

5. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire pour 2011 la société Ernst & Young SA, Bâle, en qualité d'organe de révision.

6. Divers

Communications

Rapport de gestion

Le rapport annuel, les comptes consolidés et non consolidés de l'exercice 2010, ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la société, St. Jakobs-Strasse 17, Bâle, dès le 10 juin 2011. Les actionnaires peuvent en obtenir une copie sur demande.

Cartes d'admission

Les actionnaires «A» inscrits dans le Registre d'actions le 10 juin 2011 recevront une convocation adressée par lettre recommandée à leur dernière adresse communiquée. Une carte d'admission sera jointe à la convocation.

Les actionnaires «B» peuvent obtenir jusqu'à cinq jours avant la date de l'assemblée générale une carte d'admission au siège de la société, St. Jakobs-Strasse 17, Bâle, contre le dépôt de leurs actions auprès de ATAG Private Client Services SA, Bâle.

Délégation de pouvoirs

Pour pouvoir déléguer leurs pouvoirs, les actionnaires doivent remplir et signer la délégation au bas de la carte d'admission avant de la remettre au représentant. Conformément aux statuts, un actionnaire peut être représenté par une autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'Art. 689d CO sont priés d'indiquer à la société jusqu'au 30 juin 2011 au plus tard le nombre et le genre d'actions qu'ils représentent.

Bâle, le 10 juin 2011

Le conseil d'administration